



# Formation chauffeurs ADR

## Cours de base & Cours de recyclage

### Description

Un certificat de formation ADR est obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules qui transportent une des marchandises dangereuses au-delà du seuil des quantités exemptées, quelle que soit la MMA du véhicule.

Le CRESEPT a été agréé par le SPF Mobilité et Transport pour dispenser des formations aux conducteurs routiers transportant des marchandises dangereuses par la route, à l'exception des matières explosives et radioactives.

» Comment obtenir le certificat de formation ADR ?

1) Il faut suivre une formation auprès du CRESEPT

a) Pour le transport autre qu'en citernes (colis,...), il faut suivre la formation de base de 3 jours.

b) Pour le transport en citernes, il faut suivre :

la formation de base et la formation de spécialisation au transport en citernes

2) Il faut réussir l'examen écrit, organisé par l'ITLB, reconnu pour ce faire par le SPF Mobilité et Transport :

a) Pour le transport autre qu'en citernes, il faut réussir l'examen portant sur la formation de base ;

b) Pour le transport en citernes, il faut réussir l'examen portant sur la formation de base ainsi que l'examen portant sur la formation de spécialisation au transport en citernes

» Quelle est la durée de validité du certificat ADR ?

La durée de validité du certificat ADR : 5 ans.

La prolongation de ce certificat n'est possible qu'au terme d'une formation de recyclage auprès du CRESEPT et de la réussite de l'examen écrit de l'ITLB qui sanctionne cette formation.

Ces deux conditions doivent être remplies au plus tard un an avant l'échéance du certificat de formation.

1) Pour le transport autre qu'en citernes (colis,...), il faut suivre un recyclage de 2 jours.

2) Pour le transport en citernes, il faut suivre :

le recyclage colis et le recyclage transport en citernes

### Personnes concernées

» Les chauffeurs qui transportent des marchandises dangereuses dans d'autres véhicules que des citernes (par exemple, des colis, des IBC, du transport de marchandises en vrac, par bennes ou en containers) doivent être en possession d'un certificat de formation ADR pour le transport autre qu'en citernes.

» Les chauffeurs de véhicules transportant des marchandises dangereuses dans des citernes (tels que les camions-citernes, les conteneurs-citernes, les véhicules-batteries, etc...) doivent être en possession d'un certificat de formation ADR pour le transport en citernes.

### Programme

#### Module initial et Recyclage colis

- Les matières dangereuses transportables par la route
- Le conditionnement des matières A.D.R.
- Le certificat de formation
- Les véhicules destinés au transport de matières A.D.R.
- La signalisation des matières A.D.R.
- Les documents de bord
- Mesures de sécurité
- Le «code de la route» des matières A.D.R.
- Les exemptions
- En cas d'accident

#### Module citernes (base et recyclage)

- Types de transport
- Comportement sur la route
- Documents
- Les gaz
- Les liquides et les solides
- Types de réservoirs



**| Durée**

- Transport autre que citerne : formation de base (3 jours) + examen ITLB
- Transport en citernes : formation de base (3 jours) + spécialisation citernes (2 jours) + examen ITLB
- Recyclages : 2 jours (colis) ou 3 jours (citernes)

**| Horaires**

Les samedis de 9h à 16h

**| Frais de participation**

- Sur demande - [info@cresept.be](mailto:info@cresept.be)
- Formation de base colis et/ou formation citernes
  - Recyclage colis et/ou citernes



**Renseignements et inscriptions :**

Fabienne VANDER CRUYS | Tél. +32 (0)2 376 94 74 | [info@cresept.be](mailto:info@cresept.be)

Toutes nos formations sont disponibles sur [www.cresept.be](http://www.cresept.be)